

### **Déclaration de la FNEC FP-FO au CTSD du 19 novembre 2012**

Le CTSD est réuni ce jour pour examiner le bilan de la rentrée dans les écoles primaires et les collèges.

Cette rentrée a été marquée par la suppression de 12 645 postes dans l'Education Nationale en septembre 2012, et ce ne sont pas les 1355 rétablis par le nouveau ministre Peillon (1000 postes dans le 1<sup>er</sup> degré et 355 dans le second degré) qui ont compensé les 14 000 suppressions de postes prévues par le ministre Chatel.

En tout, 63 000 postes ont disparu en 5 ans dans l'Education Nationale au nom du remboursement d'une dette au profit des marchés financiers, des spéculateurs, des banquiers et des fonds de pension.

Les conséquences concrètes de ces suppressions, nous les connaissons tous : dans le département, ce sont plus de 130 postes qui ont disparu en quatre ans dans les écoles : 65 classes (155 fermetures prononcées contre 90 ouvertures), 56 postes de maîtres E et maîtres G (soit plus de la moitié de ces postes), 8 postes de remplaçants ... et la liste n'est pas complète.

Les conséquences concrètes de ces suppressions : ce sont des possibilités de moins en moins grandes de scolariser les enfants de 2 ans à l'Ecole Publique (de 40 % en 2000 à 13, 5 % à la rentrée 2012), ce sont des redoublements de plus en plus limités, ce sont des effectifs de plus en plus importants dans les classes (près d'une centaine d'écoles ont une moyenne d'élèves par classe supérieure à 25, dont 44 en préélémentaire).

Dans les écoles maternelles, les effectifs atteignent même et dépassent parfois 30 élèves par classe, la palme revenant à l'Ecole Pont des Prés d'Abbeville où la moyenne s'élève à 31,5. 16 écoles ont une moyenne supérieure à 28.

En primaire et élémentaire, plus de 50 écoles ont également une moyenne supérieure à 25 élèves et dépassent parfois 27 comme à La Chapelette à Péronne, à Saleux, à Amiens Bapaume ou à Saint Léger les Domart.

Dans les collèges, si, dans certains cas, les responsables de l'administration s'étaient permis, les années précédentes, de dire que les effectifs étaient « certes, un peu élevés mais sur un seul niveau », à cette rentrée, c'est tous les niveaux de classes ou presque qui présentent des effectifs pléthoriques. Le document sur les effectifs en collège en témoigne : 16 collèges ont un E/D qui dépasse 25 élèves de moyenne et pour certains, la moyenne dépasse 26 : Collège Millevoye : 26,58, Collège Janvier : 26,38, Collège Sagebien : 26,46, Collège de Villers Bocage : 26,24, Collège de Moreuil : 27,05 (avec le E/D le plus faible du département)...

Les conséquences concrètes de ces suppressions, ce sont des conditions de travail dégradées pour les personnels dont on exige un enseignement de plus en plus individualisé, dans des classes de plus en plus hétérogènes aux effectifs de plus en plus chargés pour une rémunération qui, elle, diminue : blocage du point d'indice des fonctionnaires depuis juillet 2010, maintien du jour de carence, hausse des prix, retenues sur salaires et impôts en augmentation.

Dès la rentrée, les faits de violence se sont multipliés dans notre académie. Pour le ministre Peillon, en visite au collège César Franck d'Amiens Nord, la solution résiderait dans une meilleure formation des enseignants. En clair, il rejette la responsabilité des situations de violence sur l'incapacité des enseignants à les prévenir et à les gérer. Cette analyse est inadmissible. Ce sont les suppressions de postes et toutes les contre-réformes qui ont mis

les élèves et les personnels dans la situation actuelle. C'est aux élèves que l'on fait violence en les plaçant dans des classes aux effectifs surchargés et en réduisant leurs perspectives d'avenir (orientation, adaptation de la formation professionnelle au bassin local d'emploi etc ...)

C'est dans ce contexte que le Ministre Peillon a décidé d'une refondation de l'école. Comme notre fédération l'avait indiqué lors du CDEN du 24 septembre dernier, les bases de l'école publique laïque ne sont pas à refonder, mais elles doivent être restaurées. En fait de refondation, le ministre organise une nouvelle étape de démolition de l'école publique après la loi d'orientation de 1989 et celle de 2005.

Le ministre entend s'attaquer aujourd'hui à la journée scolaire de 6 heures en primaire pour instaurer des horaires variables suivant les jours de la semaine et qui seraient définis localement. Il entend s'attaquer à la coupure du mercredi. Il entend allonger le nombre de journées de travail à 5 jours par semaine pour un enseignement maintenu à 24 heures hebdomadaires, voire 23 heures. Il confirme les 108 heures annualisées en application des décrets Darcos de 2007.

Il veut mettre en place des Projets Educatifs Locaux mêlant l'Education Nationale et les collectivités territoriales dans des initiatives mettant de fait les enseignants du 1<sup>er</sup> degré sous la tutelle des municipalités ou des communautés de communes.

Il confirme la contre-réforme Fillon de l'Ecole du Socle. Le projet du ministre décide que la liaison école-collège, pièce maîtresse du socle, sera obligatoirement inscrite dans les projets d'établissement et d'école avec des échanges entre l'école et le collège dans le cadre de PPRE passerelle, de commissions de liaison, de conseils pédagogiques communs, de « cycles communs CM1/CM2/6<sup>ème</sup> » de prise en charge d'élèves du collège par des enseignants du primaire et vice et versa au mépris des garanties statutaires des uns et des autres. Il confirme le LPC d'acquisition des compétences de l'Ecole du Socle menaçant directement l'existence du Brevet des Collèges.

Le ministre se dispose à abandonner la formation professionnelle et les lycées professionnels aux régions en les laissant piloter la carte des formations professionnelles sur la base d'une convention rectorat-région.

De même, il prévoit de transférer aux régions l'orientation scolaire et les Centre d'Information et d'Orientation (CIO). Les Conseillers d'orientation psychologues verraient leur service et obligations de service passer pour partie sous la tutelle des régions sur la base d'une convention rectorat-région.

Le ministre a annoncé la création de postes au concours 2013, mais seulement pour remplacer les départs à la retraite à la rentrée prochaine. Il organise ensuite un nouveau concours au mois de juin pour les M1 où les lauréats seraient, eux, contractuels pendant un an en exerçant une fonction d'enseignant à temps partiel. Le Ministère crée ainsi une nouvelle catégorie d'enseignants précaires : les étudiants contractuels qui seraient ensuite, fonctionnaires stagiaires pendant un an avant de pouvoir être titularisés, allongeant à 6 ans après le baccalauréat la possibilité d'être fonctionnaire titulaire pour les enseignants.

Il a également créé une autre catégorie d'enseignants encore plus précaires : les emplois jeunes enseignants. Ces étudiants boursiers titulaires d'une licence au moins seront embauchés avec une rémunération de 900,00 €, bourse comprise. Celle-ci pouvant atteindre 500,00 € la rémunération est en fait de 400,00 € pour effectuer un service à mi-temps dont les obligations seraient définies localement dans leur contrat de droit privé.

En dépit de tous ses efforts de communication et malgré la bonne volonté de certaines organisations syndicales, Vincent Peillon ne peut se targuer d'aucun consensus sur son projet de loi. Les revendications des personnels en matière de salaire, en matière de conditions de travail, en matière de statut sont totalement contradictoires à tous ses projets. En les maintenant, il prendrait la responsabilité d'une fracture et d'un conflit avec les personnels.

La FNEC-FP-FO demande au ministre d'abandonner ses projets.

